

Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique Conferenza svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione Conferenza svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica

> Décision de l'Assemblée plénière 30 octobre 2020

# Projet Analyse gratuite de la situation pour les adultes de 40 ans et plus; financement: décision

#### Considérations du Secrétariat général

- 1 Le 15 mai 2019, le Conseil fédéral a arrêté sept mesures en vue de l'encouragement du potentiel de main d'œuvre indigène. La mesure 3 vise le développement et la mise en place d'une offre gratuite d'analyse de la situation pour les adultes à partir de 40 ans.
- 2 Comme l'indique l'art. 51, chapitre 7, de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr) du 13 décembre 2002, l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière est de la compétence des cantons, qui sont par conséquent concernés par cette mesure qu'a décidée la Confédération.
- 3 La mesure 3 de la Confédération sert les objectifs suivants des cantons:
  - aider les adultes à accéder au marché du travail, à s'y réinsérer ou à se reconvertir (objectif 6 de la Déclaration commune 2019 de la CDIP et du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) sur les objectifs politiques communs concernant l'espace suisse de la formation);
  - soutenir les élèves, les apprenti-e-s et les étudiant-e-s dans le développement des compétences de conception de carrière et création d'outils interactifs pour concevoir de manière durable ses propres biographies éducatives et professionnelles (axes stratégiques 1, 2 et 3 sur les cinq que comporte le projet de stratégie nationale pour l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière, validés pour la suite des travaux par le Comité de la CDIP lors de sa séance du 5 septembre 2019);
  - intensifier les activités d'information et de conseil tout au long du parcours de formation et de la vie professionnelle (ligne d'action priorisée de l'initiative Formation professionnelle 2030 des partenaires de la formation professionnelle de 2016).
- 4 Le Conseil fédéral a chargé le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) de mettre cette mesure en application (direction globale du projet). Représentés par la Conférence suisse des directrices et directeurs de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CDOPU), les cantons ont la responsabilité du développement ainsi que de l'introduction de cette offre d'orientation (direction de divers sous-projets). Pour soutenir la CDOPU dans son travail, un poste dédié au projet a été créé pour une durée limitée au sein du Secrétariat général de la CDIP (SG CDIP, unité de coordination II) avec la participation financière du SEFRI.
- 5 L'heure est maintenant au développement d'une offre tenant compte des acquis de la recherche scientifique, dans l'optique de la phase pilote qui se déroulera en 2021. Onze cantons y participeront: BE, BL, BS, FR, GE, JU, TI, VD, VS, ZG, ZH, et il est prévu d'introduire l'offre d'orientation gratuite pour les adultes de 40 ans et plus dans tous les cantons en janvier 2022.
- 6 La Confédération consacre 40 millions de francs à la mise en place de la mesure 3 décidée par le Conseil fédéral, à savoir 6,6 millions pour la phase pilote (2021-2022) et 30,3 millions pour le programme quadriennal (2021-2024). À l'heure actuelle, la Confédération ne prévoit pas de prolonger son soutien financier au-delà de 2024.

- 7 Les dispositions fédérales qui s'appliquent en la matière sont les art. 54 et 55 de la loi sur la formation professionnelle (LFPr) qui régissent les subventions en faveur de projets et de prestations. La Confédération prévoit la clé de répartition suivante pour le subventionnement: 80 % de financement fédéral et 20 % de la part des cantons.
- 8 En se fondant sur l'étude *Orientation professionnelle 4.0* de 2019, qui porte sur le recours aux outils technologiques dans les centres cantonaux d'orientation, l'Assemblée plénière de la CDOPU s'est prononcée le 20 novembre 2019 en faveur du développement d'une plateforme en ligne, qui s'inscrit dans l'offre de consultation.
- 9 Cette plateforme en ligne doit servir les objectifs suivants:
  - permettre aux personnes résidant en Suisse de procéder de manière autonome à l'examen de leur employabilité
  - mettre les ressources (limitées) des services cantonaux d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière à la disposition des personnes qui ont besoin d'un accompagnement (tri préalable);
  - compléter et développer ultérieurement des outils de conception de carrière.
- 10 Après une première estimation des coûts du développement requis par la plateforme en ligne, devisés à 1 million de francs, la part des cantons représentant 20 % du total a été budgétisée comme suit: 100 000 francs de prestations propres apportées par les cantons et 100 000 francs versés par la CDIP sous la forme d'une contribution au projet. Un montant de 100 000 francs a déjà été inscrit à titre provisoire au budget ordinaire de la CDIP pour 2021.
- 11 Les frais d'exploitation annuels (représentant environ 17 % des coûts de l'investissement informatique) devront vraisemblablement être supportés par les cantons à partir de 2024. Mais il faut aussi noter qu'elle permettra aux services OPUC cantonaux d'utiliser leurs ressources en personnel de manière plus ciblée.
- 12 Un projet préalable établi par une entreprise informatique en mai 2020 a permis d'évaluer de 2 à 4 millions de francs les coûts de développement d'une plateforme complète destinée à déterminer l'employabilité.
- 13 Fondées sur ces résultats, diverses options possibles pour la conception de la plateforme en ligne sont en cours d'élaboration durant une phase d'initialisation qui se déroule jusqu'au début de 2021. L'une des options à considérer doit s'inscrire dans une fourchette d'un million de francs, soit le plafond de coûts tel qu'il était estimé à l'origine. La décision sur l'option choisie doit être prise à la fin de cette phase d'initialisation, suivie d'une demande adressée au SEFRI concernant la part de 80 % prise en charge par la Confédération.
- 14 Dans la perspective du développement de cette plateforme, il est proposé à l'Assemblée plénière d'approuver l'inscription provisoire au budget 2021 d'un montant de 100 000 francs affecté au projet. Il s'agit ce faisant d'assurer le développement d'outils interactifs en ligne permettant de procéder de manière autonome à l'examen de l'employabilité.
- 15 Le Secrétariat général estime que le projet *Analyse gratuite de la situation pour les adultes de 40 ans et plus* correspondent aux objectifs des cantons dans le domaine de l'éducation et de la formation, cités dans les propos liminaires. La plateforme en ligne constitue une offre novatrice utilisable gratuitement par la population suisse.

### Décision de l'Assemblée plénière

- 1 L'Assemblée plénière valide l'inscription d'un montant de 100 000 francs inscrit au budget 2021 au titre du projet de développement d'une plateforme en ligne permettant aux personnes résidant en Suisse de procéder de manière autonome à l'examen de leur employabilité.
- 2 Au terme de la phase d'initialisation du printemps 2021, la CSFP est chargée de soumettre au Comité diverses options touchant à la conception de la plateforme en ligne, en établissant les coûts incombant aux cantons (y compris les coûts d'exploitation au-delà de 2024), ainsi que d'entamer des discussions avec le SEFRI concernant le cofinancement du développement et de l'exploitation.

Zurich, le 30 octobre 2020

## Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

Au nom de l'Assemblée plénière:

sig.

Susanne Hardmeier Secrétaire générale

#### Notification:

- Membres de la Conférence
- CSFP
- CDOPU

La présente décision sera publiée sur le site web de la CDIP.

021-17.5.2 cs/bop